



Conseil économique
et social

Distr.
LIMITÉE

E/1996/L.8
1er avril 1996
FRANÇAIS
ORIGINAL : ANGLAIS

Reprise de la session d'organisation pour 1996
2 et 3 mai 1996
Point 8 de l'ordre du jour

ÉLECTIONS, PRÉSENTATION DE CANDIDATURES ET NOMINATIONS

Présentation de la candidature de 20 membres à élire
au Comité du programme et de la coordination

Note du Secrétaire général

1. Le Comité du programme et de la coordination se compose de 34 membres. Conformément à la résolution 2008 (LX) du Conseil économique et social et à la décision 42/450 de l'Assemblée générale, le Conseil doit présenter la candidature de 20 membres du Comité du programme et de la coordination que l'Assemblée générale élira à sa cinquante et unième session, en remplacement des membres suivants, dont le mandat vient à expiration le 31 décembre 1996 : Allemagne, Argentine, Bélarus, Brésil, Cameroun, Canada, Comores, Congo, Cuba, Inde, Indonésie, Iran (République islamique d'), Norvège, Pakistan, Pays-Bas, Roumanie, Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord, Sénégal, Trinité-et-Tobago et Ukraine. La durée du mandat est de trois ans, à compter du 1er janvier 1997.
2. Il est rappelé au Conseil qu'à la section III de sa résolution 3392 (XXX), relative à l'examen du mécanisme des organes intergouvernementaux et des organes d'experts chargés de formuler, d'examiner et d'approuver les programmes et les budgets, l'Assemblée générale a encouragé les États Membres à se faire représenter au Comité du programme et de la coordination à un niveau adéquat pour améliorer la compétence technique de cet organe.
3. Les sièges vacants doivent être pourvus selon le schéma suivant :
 - a) Quatre membres parmi les États d'Afrique;
 - b) Quatre membres parmi les États d'Asie;
 - c) Trois membres parmi les États d'Europe orientale;
 - d) Quatre membres parmi les États d'Amérique latine et des Caraïbes;
 - e) Cinq membres parmi les États d'Europe occidentale et autres États.
4. On trouvera à l'annexe ci-après la composition du Comité en 1996.

Annexe

COMITÉ DU PROGRAMME ET DE LA COORDINATION

(34 membres – mandat de trois ans)

Composition en 1996

Neuf membres parmi les États d'Afrique

Bénin (1997), Cameroun* (1996), Comores* (1996), Congo* (1996), Égypte (1998), Ghana (1997), Sénégal* (1996), Togo (1998), Zaïre (1998)

Sept membres parmi les États d'Asie

Chine (1998), Inde* (1996), Indonésie* (1996), Iran (République islamique d')* (1996), Japon (1998), Pakistan* (1996), République de Corée (1998)

Quatre membres parmi les États d'Europe orientale

Bélarus* (1996), Fédération de Russie (1997), Roumanie* (1996), Ukraine* (1996)

Sept membres parmi les États d'Amérique latine et les Caraïbes

Argentine* (1996), Bahamas (1997), Brésil* (1996), Cuba* (1996), Mexique (1997), Trinité-et-Tobago* (1996), Uruguay (1998)

Sept membres parmi les États d'Europe occidentale et autres États

Allemagne* (1996), Canada* (1996), États-Unis d'Amérique (1997), France (1997), Norvège* (1996), Pays-Bas* (1996), Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord* (1996)

* Membre sortant.